



proposition de candidat - Agence non mandatée

Par **altaya**, le **27/02/2021** à **08:20**

Bonjour,

J'ai reçu dernièrement un email d'une agence d'interim me proposant la candidature d'un collaborateur.

Un rendez-vous pour l'entretien a été organisée à l'initiative de l'agence. Lors de ce dernier, le candidat m'a avoué ne pas connaître la société intermédiaire et qu'à aucun moment, il ne lui avait confié la tâche de trouver un employeur.

Lui et moi ne comprenons pas comment le CV a pu lui être fourni.

Je n'ai rien signé avec cette société.

Tout cela est-il légal ?

Et suis-je réellement tenu de verser à cet intermédiaire la somme qu'il me demande pour sa supposée "intermédiation" ?

Merci.

Par **P.M.**, le **27/02/2021** à **08:44**

Bonjour,

Vous pourriez toujours interroger l'agence d'intérim sur l'origine de la candidature qu'ils vous proposent...

Par **altaya**, le **27/02/2021** à **08:58**

Bonjour,

Merci pour ce retour rapide.

C'est effectivement une solution : mettre l'intermédiaire en face de ses contradictions.

A titre subsidiaire, savez-vous s'il existe un organisme de tutelle pour les agences d'interim/ cabinets de recrutement à qui faire remonter l'info de ce type de fraude ?

Par **P.M.**, le **27/02/2021** à **11:06**

Parler a priori de fraude, est peut-être exagéré car l'agence d'intérim a quand même eu à disposition le CV sans aller le dérober...

Il existe [ce syndicat professionnel](#) mais je ne sais pas si l'agence en question y adhère, il faudrait voir éventuellement sur son papier à lettre...